

LES EXPERTISES



Qu'est-ce qu'une expertise ?

Une expertise est une analyse médico-psychologique réalisée par un psychologue ou un médecin psychiatre. Elle est effectuée sur demande judiciaire afin d'instruire un dossier par un avis technique, psychométrique, spécialisé et objectif.

Comment se déroule l'expertise ?

L'expertise médico-psychologique est systématiquement réalisée par un binôme de psychologues expérimentés dans la protection de l'enfance. Elle se déroule en plusieurs étapes.

L'expertise comprend une passation de test de personnalité et/ou projectif (validité internationale), des entretiens réalisés en individuel et avec les membres de la famille.

NOS EXPERTISES ET ÉVALUATIONS

Engagé pour la protection de l'enfance en veillant à toujours placer l'intérêt de l'enfant au cœur de ses interventions, le Groupement Associatif CITHéA réalise depuis 2014 des expertises à la demande du Juge des enfants ou du Juge des Affaires Familiales. Nos psychologues cliniciens, au-delà de leurs compétences en psycho pathologie clinique, sont formés et spécialisés en systémie, en ethno psychiatrie, en psycho traumatisme, en diagnostic différentiel, en développement de l'enfance et en cognition.



NOS SPÉCIFICITÉS

- Un binôme de psychologues pour croiser les évaluations
- Un accusé de réception et un délai de réalisation des expertises sont adressés au magistrat à la réception de l'ordonnance
- Des professionnels (médecins généralistes, neurologues, pédiatres...) requis pour étayer leurs propres évaluations

« EDUCARE » - EXPERTISES EDUCATIVES

Mandatée par un juge dans une situation d'urgence, et dans un besoin d'évaluation et d'orientation, une équipe pluridisciplinaire de professionnels (éducateurs spécialisés, psychologues, médiateurs familiaux) intervient auprès des familles dans le cadre d'évaluations psycho-éducatives.